

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 24 octobre 2011

Date de la convocation :18/10/2011
Date d'affichage convocation :18/10/2011

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	22	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
10	19	1

Présents : Mmes et M : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Mme Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE – Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET – M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER -

Absents excusés : Mme Diane COULOMB - Mme Christel PAGES – M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND – M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

N°2011-10-146

**Motion pour la défense du droit
à la formation professionnelle
dans la Fonction
Publique Territoriale**

M. BERNARD BERTRAND, Vice-président rapporte :

Le Parlement a adopté dans la loi de finances rectificative pour 2011, l'amendement du Président de la Commission des Finances, qui abaisse la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale de 1 % à 0.9 %. Cette décision ampute les ressources du service public de la formation de 33,8 millions d'euros par an, et ce dès 2012.

Malgré les mesures prises par le Conseil d'administration du CNFPT pour moderniser et rationaliser le fonctionnement de cet établissement, dans le droit fil des recommandations de la Cour des comptes, des mesures d'ajustement sont à trouver pour compenser cette perte annuelle de recette.

Aussi, afin de ne pas faire supporter aux collectivités des dépenses supplémentaires consécutives à l'introduction de formations payantes ou l'arrêt de la prise en charge des frais de déplacement et de repas, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale invite les collectivités à participer à la défense du droit à la formation des agents, par l'adoption d'un vœu pour le rétablissement de la cotisation à 1 % qui sera transmis au Préfet de chaque département.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'adopter la motion suivante :

*Vœu demandant au Gouvernement
de renoncer à l'amputation de 10 % de la cotisation pour la formation des agents territoriaux.*

« Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terre de Camargue, réuni le 24 Octobre 2011, demande que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au Centre National de la Fonction Publique Territoriale par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents. ».

- de la transmettre au Préfet du Gard, avec copie au Président du CNFPT (80, rue de Reuilly- 75012 PARIS)

Le Conseil Communautaire est invité à procéder au vote, à main levée.

Résultat du vote :

- 19 voix contre
- 10 voix pour
- 1 abstention

Le Conseil Communautaire, à la majorité de voix, rejette la motion pour la défense du droit à la formation professionnelle dans la Fonction Publique Territoriale telle que présentée ci-dessus

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

26, Quai des Croisades – 30220 Aigues-Mortes

Séance du 24 octobre 2011

Date de la convocation :18/10/2011

Date d'affichage convocation :18/10/2011

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

Présents : Mmes et M.: Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER

Absents excusés : Mme Christel PAGES - M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

N°2011-10-147

**Modification du tableau
des effectifs**

Monsieur BERNARD-BERTRAND, Vice-président, expose :

Vu le Code du Travail

Vu la Loi n° 2005-32 du 18/01/2005 de programmation pour la cohésion sociale

Vu le Décret n° 2009-1442 du 25/11/2009 relatif au contrat unique d'insertion et modifiant le Code du Travail

A/ En vue de la construction de la base nautique, de la réhabilitation de la médiathèque de Saint Laurent d'Aigouze et en raison de la remise en service de l'unité de compostage, il est nécessaire de restructurer le service entretien de la Communauté de Communes Terre de Camargue et après avis favorable du CTP, il est envisagé de recruter une personne bénéficiaire de l'AAH, à temps non complet, 12h30 hebdomadaire, sous Contrat Unique d'Insertion, à compter du 1^{er} novembre 2011, pour une durée initiale de 12 mois renouvelable pour une période de 12 mois.

B/ Par délibération n° 2009-09-135 du 9 septembre 2009, le Conseil Communautaire a accepté de créer un emploi en contrat d'apprentissage arrivé à échéance le 27/09/2011. Afin de régulariser le tableau des effectifs, il convient de supprimer cet emploi au tableau des effectifs.

C/ Devant la nécessité de renforcer le service environnement, il est envisagé de créer un emploi en contrat unique d'insertion (CUI) à temps complet à compter du 7 novembre 2011, pour une durée initiale de 6 mois renouvelable.

Le CUI est destiné aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles d'accès à l'emploi. L'employeur doit souscrire un contrat avec l'Etat (DDTEFP). Le taux de remboursement par le CNASEA, s'élève à 70 % (sur la base du SMIC horaire) calculé sur une durée hebdomadaire de 20h00. Pour les agents à temps complet, les charges salariales, correspondant aux heures effectuées au-delà des 20h00 hebdomadaires sont à l'entière charge de l'employeur.

Pour cela, il convient de modifier le tableau des effectifs de la façon suivante :

FILIERE	CREATION		SUPPRESSION	
	Nb de postes	Emploi et temps de travail	Nb de postes	Emploi et temps de travail
	1	CUI à Temps complet		
	1	CUI à Temps non complet (12h30)	1	Contrat d'apprentissage à Temps complet

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité :

- De modifier le tableau des effectifs comme indiqué dans *le tableau ci-dessus*,
- *De conclure une convention avec la DDTEFP pour chacun des agents recrutés sous contrat CUI*,
- *D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.*

**Le Président,
Léopold ROSSO**

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011**

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers - (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Date de la convocation :18/10/2011

Date d'affichage convocation :18/10/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2011-10-148

**Election d'un représentant au
Bureau et au Conseil
d'Administration de
l'Association Maison de l'Emploi
et de l'Entreprise du Pays
Vidourle Camargue (MDEE)**

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et M. : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE – Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET – M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER -

Absents excusés : Mme Christel PAGES - M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

M. Léopold ROSSO, Président, expose :

Vu la délibération n° 2009-09-132 du 9 septembre 2009 relative à l'élection d'un représentant de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour siéger aux côtés de Monsieur Léopold ROSSO, Président, au sein du conseil d'administration et du bureau de l'association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue.

Vu le renouvellement du conseil municipal de Saint Laurent d'Aigouze et l'installation de 7 nouveaux conseillers communautaires depuis le 25 juillet 2011.

Vu la refonte de l'architecture des commissions permanentes adoptée par délibération n° 2011-07-91 du 25 juillet 2011 et la désignation des délégués siégeant dans les différentes commissions, effectuée en date du 19 septembre 2011.

Devant la volonté que siège au sein du Conseil d'Administration et du bureau de l'Association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue, un élu communautaire dont la délégation correspond avec les problématiques d'emploi et d'insertion, il convient d'abroger la délibération susvisée et d'élire un nouveau représentant.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée, à l'élection des délégués.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- Abroge la délibération n°2011-09-108 du 19 septembre 2011
- Elit M. André MORRA comme représentant de la Communauté de Communes Terre de Camargue pour siéger, aux côtés de M. Léopold ROSSO Président, au sein du Conseil d'Administration et du bureau de l'Association Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue,
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :18/10/2011

Date d'affichage convocation :18/10/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	23	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
31	0	0

N°2011-10-149

**Election des délégués au comité
de pilotage et Conseil
d'Administration du PLIE du
Pays Vidourle Camargue**

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et M. : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Richard PAULET - Mme Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE – Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET – M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER -

Absents excusés : Mme Christel PAGES – M. Philippe PARASMO - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

Monsieur Léopold ROSSO, Président, expose :

Vu la délibération n° 2008-07-130 du 9 juillet 2008 relative à l'élection de quatre délégués pour siéger au sein du comité de pilotage du PLIE dont deux siègent également au conseil d'administration.

Vu la délibération n° 2009-09-133 du 9 septembre 2009 portant élection d'un délégué pour siéger au comité de pilotage et au Conseil d'Administration suite à la démission d'un vice-président de la Communauté de Communes Terre de Camargue

Vu le renouvellement du conseil municipal de Saint Laurent d'Aigouze et l'installation de 7 nouveaux conseillers communautaires depuis le 25 juillet 2011.

Vu la refonte de l'architecture des commissions permanentes adoptée par délibération n° 2011-07-91 du 25 juillet 2011 et la désignation des délégués siégeant dans les différentes commissions, effectuée en date du 19 septembre 2011.

Vu la délibération n°2011-09-109 du 19 septembre 2011 portant élection de 4 délégués, pour siéger au sein du comité de pilotage du PLIE dont 2 siègent également au Conseil d'Administration du PLIE.

Conformément à l'article L2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales et sur proposition de Monsieur le Président, le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, de procéder, à main levée, à l'élection des délégués.

Le Conseil Communautaire :

- Retire, à l'unanimité, la délibération n° 2011-09-109 du 19 septembre 2011
- Elit, à l'unanimité, 4 délégués pour siéger au sein du comité de pilotage du PLIE,
 - Mme Khadija PINCHON
 - Mme Incarnation CHALLEGARD
 - M. André MORRA
 - M. Rodolphe TEYSSIER
- Elit, à l'unanimité, parmi ces 4 délégués, 2 délégués pour siéger au sein du Conseil d'Administration du PLIE,
 - M. André MORRA, comme délégué Titulaire
 - M. Rodolphe TEYSSIER, comme délégué Suppléant
- Autorise Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :18/10/2011

Date d'affichage convocation :18/10/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2011-10-150
**Convention annuelle de partenariat
au financement de la Maison de
l'Emploi et de l'Entreprise du Pays
Vidourle Camargue ainsi que du
dispositif PLIE Vidourle Camargue
pour l'année 2011.**

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et M.: Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE – Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET – M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER

Absents excusés : Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

M. MORRA, Vice-président rappelle à l'Assemblée que, depuis 2010, la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue poursuit le travail sur les axes suivants : observatoire économique du territoire, contribution au développement local et économique, gestion territorialisée des emplois et des compétences, travail saisonnier, accueil, information et orientation des publics.

Trois antennes (Vauvert, Aigues Mortes et Sommières) sont mises en place pour l'accueil et le conseil de proximité à destination des demandeurs d'emplois, des porteurs de projets de reprise ou de création d'entreprises, des entreprises, des partenaires de l'emploi, de l'insertion, de la formation professionnelle.

Un quatrième site situé au Grau du Roi accueille la Maison du Travail Saisonnier. Dépendante de l'antenne d'Aigues Mortes, la Maison du Travail Saisonnier, sous convention spécifique avec l'Etat est localisée dans la commune comptant le plus fort taux d'emplois saisonniers du Pays Vidourle Camargue.

Pour la mise en œuvre de son plan d'actions, la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue s'appuie sur les ressources et compétences des différents partenaires acteurs de l'emploi, de l'économie et de la formation professionnelle intervenant dans un même lieu pour des permanences ou des participations à des groupes de travail : service public de l'emploi, collectivités territoriales, établissement public de coopération intercommunale, organisations syndicales, représentants d'employeurs et de secteurs d'activité, organismes de formation professionnelle.

L'objectif du dispositif PLIE est de favoriser l'accès ou le retour à l'emploi de personnes exclues du marché du travail (bénéficiaires du RSA, de l'Allocation Parent Isolé, de l'Allocation Spécifique de Solidarité, demandeurs d'emploi longue durée, travailleurs handicapés, jeunes sans qualification) en proposant à chacun de ses bénéficiaires un accompagnement renforcé et individualisé, conformément au Protocole d'accord du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi du Pays Vidourle Camargue 2008-2012.

D'une part, la Communauté de Communes de Terre de Camargue finance le fonctionnement de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise en allouant une participation d'un montant de 5,24 € par habitant, soit un total de 102.038,52 € pour l'année 2011.

D'autre part, la Communauté de Communes Terre de Camargue finance le fonctionnement du dispositif PLIE désormais intégré à la MDEE, pour un montant de 0.75 € par habitant, soit un total de 14 604,74 € pour l'année 2011.

Les frais de fonctionnement engagés directement par la Communauté de Communes Terre de Camargue au titre de l'année 2011 pour le fonctionnement de l'antenne d'Aigues Mortes (y compris le local du Grau du Roi) seront intégralement remboursés par la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise.

Les loyers pour l'année 2011 des locaux de l'antenne d'Aigues Mortes de la MDEE ainsi que du local de la Maison du Travail Saisonnier au Grau du Roi, seront calculés conformément aux contrats d'occupation des locaux établis en date du 14 janvier 2010 entre la MDEE et la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Pour cela, une convention de partenariat pour le financement de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue ainsi que du dispositif PLIE Vidourle Camargue, a été élaborée pour l'année 2011 et dont le terme est fixé au 31 décembre 2011.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adopter la convention annuelle de partenariat pour le financement de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise du Pays Vidourle Camargue ainsi que du dispositif PLIE Vidourle Camargue, pour l'année 2011,
- De verser à l'Association MDEE du Pays Vidourle Camargue, une participation de 102.038,52 € pour financer le fonctionnement de la Maison de l'Emploi et de l'Entreprise, au titre de l'année 2011,
- De verser au PLIE, une participation de 14 604,74 € pour financer le fonctionnement du PLIE, au titre de l'année 2011,
- D'autoriser Monsieur le Président, à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Date de la convocation :18/10/2011

Date d'affichage convocation :18/10/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

**N°2011-10-151
Créances irrécouvrables -
Budget Principal**

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et M. : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE – Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET – M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER

Absents excusés : Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

Monsieur GENIALE, Vice-président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Vu l'état de non-valeur transmis par Monsieur le Trésorier, à prévoir sur le budget 2011, concernant des créances au budget principal datant de l'année 2008, qui s'avèrent irrécouvrables et dont le détail, est présenté dans le tableau ci-dessous :

Année	N° de titre	Service	Motif	Montant
2008	213	Cantines	Chèque rejeté cantine 03/08	75,00 €
2008	308	Cantines	Repas cantine impayé 2008	210,10 €
2008	320	Cantines	Repas cantine impayé 2008	30,00 €
2008	325	Cantines	Repas cantine impayé 2008	116,00 €
2008	327	Cantines	Impayé cantine 05/08	96,00 €
				TOTAL 527,10 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter l'état de non-valeur et créances irrécouvrables, d'un montant de 527,10 €, présenté par Monsieur le Trésorier,
- D'émettre un mandat pour pertes sur créances irrécouvrables du même montant,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**

Date de la convocation :18/10/2011

Date d'affichage convocation :18/10/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2011-10-152

**Créances irrécouvrables -
Budget Ports**

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et M. : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE – Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET – M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER

Absents excusés : Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

Monsieur GENIALE, Vice-Président, rappelle les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue.

Vu l'état de non-valeur transmis par Monsieur le Trésorier, à prévoir sur le budget 2011, concernant une créance au budget des ports datant de l'année 2007, qui s'avère irrécouvrable et dont le détail, est présenté dans le tableau ci-dessous :

Année	N° de titre	Service	Objet	Montant
2007	317	Ports	Indemnité suite jugement	1 000,00 €
				TOTAL 1 000,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter l'état de non-valeur et créances irrécouvrables, d'un montant de 1 000,00 €, présenté par Monsieur le Trésorier,
- D'émettre un mandat pour pertes sur créances irrécouvrables du même montant,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :18/10/2011

Date d'affichage convocation :18/10/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2011-10-153

**Etude pour l'extension
de la Zone d'Activités
Terre de Camargue**

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et M. : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE – Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET – M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER

Absents excusés : Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

M. BONATO, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « En matière de développement économique - Aménagement, gestion et entretien de zone d'activités industriels, commerciales, tertiaires, artisanales, portuaires ou aéroportuaires ».

Une étude diagnostic de la Zone d'Activités Terre de Camargue, réalisée en 2010 par la Chambre de Commerce et d'Industrie (CCI) mettait en évidence les carences de la Zone d'Activités et le manque de leviers à disposition de la Communauté de Communes pour inverser la situation.

Une possibilité d'extension existe dans le secteur dit « La Malamousque », qui consisterait dans la continuité des bâtiments existants, dans l'accroissement de la zone d'activités le long de la voie rapide jusqu'au magasin Intermarché et dans la poursuite, en angle droit, le long de la voie ferrée jusqu'au Chemin des Aires. La partie située en bordure de voie rapide pourrait être exclusivement commerciale et la partie située le long du chemin de fer réservée aux artisans.

Parallèlement la Mairie d'Aigues-Mortes, est intéressée par les terrains attenants en vue de réaliser des lotissements et des logements sociaux y compris le secteur de la « Malamousque ». Les surfaces destinées à l'activité (d'intérêt communautaire) et celles destinées aux logements (d'intérêt communal) sont à peu près équivalentes. Néanmoins elles restent soumises à des aléas forts dans le cadre du PPRI (Plan de Prévention des Risques d'Inondations) qui n'est pas encore officiellement validé.

Il convient donc de lancer une étude pour démontrer aux services de l'Etat, avant la mise en place officielle du PPRI, que les projets envisagés sont réalisables et soumis à des risques faibles.

Cette étude permettra de présenter un dossier commun à la commune d'Aigues-Mortes et à la Communauté de Communes Terre de Camargue qui sera soumis aux services de l'Etat (DDTM – Direction Départementale des Territoires et de la Mer) afin d'obtenir un accord en vue d'aménager cette zone actuellement « contrainte ».

Cette étude globale sera réalisée par le Bureau d'études « CHIVAS », prestataire de service ayant contractualisé avec la commune d'Aigues-Mortes pour cette prestation pour un montant de 14 000 € HT.

Les deux collectivités souhaitant s'associer pour cette étude, la charge financière sera partagée entre les deux structures.

Les modalités de prise en charge sont les suivantes :

Le coût total de l'étude, soit 14 000 € HT est pris en charge par la Commune d'Aigues-Mortes dans sa globalité.

La Communauté de Communes Terre de Camargue remboursera auprès de la commune d'Aigues Mortes, la moitié du montant de l'étude, soit 7 000 € HT, sur présentation des justificatifs de paiement, des pièces du marché (BPU ou acte d'engagement) se rapportant à cette prestation.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter l'étude pour l'extension de la Z.A Terre de Camargue, dans la mesure où le projet d'aménagement est à la fois d'intérêt communautaire et communal,
- De prendre en charge la moitié du coût de la prestation dans les conditions ci-dessus évoquées
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Date de la convocation :18/10/2011
Date d'affichage convocation :18/10/2011

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

Présents : Mmes et M. : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE – Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET – M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER

Absents excusés : Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

N°2011-10-154

**Convention de raccordement de
l'aire d'accueil des gens du voyage
sur la commune d'Aigues Mortes**

M. CUBILIER, Vice-président, évoque les statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'études, de construction et d'exploitation du réseau d'assainissement des communes membres.

La mairie d'Aigues Mortes a déposé un permis de construire pour une aire d'accueil des gens du voyage sur la parcelle cadastrée CB 47, située non loin du rond-point du FLAMANT sur la commune d'Aigues Mortes.

Le service « Hydraulique » de la Communauté de Communes Terre de Camargue a émis par deux fois des avis négatifs sur ce permis pour les motifs suivants :

Eaux Usées :

Vu la taille du projet, 15 emplacements et sa localisation, le service « Hydraulique » préconise un assainissement non collectif.

Défense Incendie :

Etant donné que le réseau d'eau potable (DN 50 mm) ne peut répondre aux normes en vigueur dans le domaine de la Défense Incendie, la Communauté de Communes Terre de Camargue recommande au pétitionnaire de se rapporter au Plan Départemental de Protection des Forêts contre les Incendies du Gard.

La Commune sollicite néanmoins la possibilité d'un raccordement. Pour cela, il convient de conclure une convention avec la mairie d'Aigues Mortes, définissant les droits et obligations des deux collectivités, sur les principes suivants :

- La mairie assumera financièrement l'investissement et le fonctionnement (entretien, réparation, remplacement, etc.) du réseau d'eaux usées qui permettra à l'aire d'accueil des gens du voyage, de se rejeter dans le réseau d'assainissement collectif,
- Un poteau d'incendie sous la responsabilité de la commune d'Aigues Mortes, sera implanté en domaine privé.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter de conclure une convention avec la mairie d'Aigues Mortes, définissant les droits et obligations des deux collectivités, comme présenté ci-dessus, dont un exemplaire est joint à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2011-10-155

Participation financière de la mairie de St Laurent d'Aigouze dans l'alimentation électrique du restaurant scolaire

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 octobre 2011

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et M. : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE – Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET – M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER

Absents excusés : Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

M. CUBILIER, Vice-président, rappelle que dans le cadre de la construction du restaurant scolaire situé Bd Alexandra David Neel à St Laurent d'Aigouze, la Communauté de Communes Terre de Camargue a été confronté au problème du raccordement de l'établissement au réseau électrique.

Les démarches effectuées auprès d'ERDF, ont montré que l'ouvrage ne pouvait être desservi par le transformateur situé à proximité et nécessite une extension du réseau depuis le poste situé dans le quartier "des Grenouilles".

En vertu de la loi SRU, il incombe à la commune d'apporter les réseaux en limite de propriété. Dans ce cas précis, la mairie de Saint Laurent d'Aigouze aurait dû prendre en charge une partie de l'extension du réseau, comme prévu par les textes.

Devant le refus de Mairie de Saint Laurent d'Aigouze, ERDF a fait une nouvelle étude et a modifié sa proposition obligeant la Communauté de Communes à prendre à sa charge les 130 ml de câble. Afin de ne pas retarder le chantier, la Communauté de Communes Terre de Camargue a dû prendre en charge la dépense d'un montant de 16 184,82 € HT soit 19 357,04 € TTC, correspondant à la partie d'extension du réseau pour le raccordement,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De demander à la commune de Saint Laurent d'Aigouze, une participation d'un montant de 16 184,82 € HT soit 19 357,04 € TTC, pour cette extension du réseau comme indiqué ci-dessus
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :18/10/2011

Date d'affichage convocation :18/10/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2011-10-156

Marché public de prestations de services : collecte des déchets ménagers et assimilés, des recyclables secs et des encombrants – Avenant n°1

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et M. : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE – Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET – M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER

Absents excusés : Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

Mme BRACHET Vice-Présidente, évoque la délibération n°2010-02-24 par laquelle le Conseil Communautaire a attribué un marché de prestations de services : collecte des déchets ménagers et assimilés, des recyclables secs et des encombrants, à l'entreprise ROCHEBLAVE ENVIRONNEMENT sise à la Grande Motte 34280 pour un montant de 1 144 135,15 € HT soit 1 207 062,58 TTC.

Le présent avenant a pour objet de modifier le montant du contrat et l'étendu des prestations de collecte des ordures ménagères de la manière suivante :

- La collecte des ordures ménagères du secteur du centre-ville d'Aigues Mortes compris entre le boulevard intérieur ouest et le boulevard Gambetta, y compris la place de la Viguerie, les Arcades et la Villa Mazarin, est désormais réalisée du mercredi au dimanche inclus du 1er septembre au 30 juin. Les prestations en saison estivale ne sont pas modifiées. La prestation supplémentaire correspond donc à la permutation du jour de collecte du mardi au dimanche pendant la période du 1er septembre au 30 juin.
- La collecte des ordures ménagères du secteur du centre-ville du Grau du Roi est désormais réalisée tous les jours, y compris en basse saison (du 1er octobre au 31 avril). La prestation supplémentaire correspond donc à l'ajout de la collecte du mardi matin sur ce secteur, en basse saison.
- La collecte du camping « La Petite Camargue », situé à Aigues Mortes est désormais réalisée tous les jours en juillet et août. La prestation supplémentaire correspond donc à 5 collectes de plus par rapport à l'organisation actuelle.
- La collecte du camping « Fleur de Camargue », situé à Saint Laurent d'Aigouze, est réalisée 3 fois par semaine au lieu de 2 fois en juillet et août (collecte additionnelle le mercredi).

Les prestations supplémentaires à exécuter par le titulaire du contrat seront payées en fonction des prix inscrits dans sa proposition en date du 5 octobre 2011. Le montant total de l'avenant au contrat est fixé à 19 940,00 € H.T/an, soit 21 036,70 € T.T.C.

En conséquence, il convient de modifier le montant de la prestation de la façon suivante :

- Montant initial du marché/par an : 1 144 135,15 € HT
- Plus-value, objet de l'avenant n°1 : 19 940,00 € HT
- Montant annuel forfaitaire du contrat : 1 176 431,81 € HT

Le montant annuel forfaitaire du contrat est donc porté à 1 176 431,81 € H.T, conformément à la révision intervenue le 1^{er} mai 2011, sous réserve de l'ajustement ultérieur de cette somme d'une part, suivant les prestations réellement exécutées et justifiées et d'autre part, par l'application des modalités de variation des prix prévues au contrat

L'avenant entraîne une augmentation de 1,72 % du contrat initial.

La Commission d'Appel d'offres, lors de sa réunion du 24 octobre 2011, a émis un avis favorable à la passation de cet avenant.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'adopter l'avenant n°1 au marché de prestations de services : collecte des déchets ménagers et assimilés, des recyclables secs et des encombrants, comme indiqué ci-dessus,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Date de la convocation :18/10/2011

Date d'affichage convocation :18/10/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2011-10-157

**Marché public de fourniture
courantes et services : Collecte
et transport des déchets
recyclables issus des collectes
sélectives en points
d'apport volontaire**

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et M. : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE – Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET – M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER

Absents excusés : Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

Madame BRACHET, Vice-présidente, expose que, conformément au Code des Marchés Publics selon les articles 33 3° al. et 57 à 59 et en application de l'article 77, un appel d'offres ouvert a été lancé le 4 août 2011 avec date limite de réception des offres fixée au 3 octobre 2011.

Le marché est conclu pour une durée de 62 mois comprenant :

- Une période de préparation de 1 mois maximum (non rémunérée)
- Une période d'exécution de 61 mois (5 ans et 1 mois)

La période d'exécution part d'une date prévisionnelle estimée au 7 décembre 2011 pour s'achever le 31 décembre 2016.

Conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres émis lors de sa réunion du 17 octobre 2011, le marché est déclaré infructueux et devra être relancé en procédure négociée avec publicité et mise en concurrence.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De relancer le marché en procédure négociée avec publicité et mise en concurrence,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**

Date de la convocation :18/10/2011
Date d'affichage convocation :18/10/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2011-10-158

**Approbation du rapport annuel
2010 sur le prix et la qualité du
service public d'élimination des
déchets du Syndicat Mixte
entre Pic et Etang**

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et M. : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE – Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET – M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER

Absents excusés : Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

Madame BRACHET, Vice-Présidente, rappelle à l'Assemblée :

- Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000, relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets,
- Les Statuts de la Communauté de Communes Terre de Camargue et notamment la compétence « Elimination des déchets - Collecte enlèvement, gestion et création des déchetteries, traitement des ordures ménagères »,
- La délibération du Conseil Communautaire en date du 06.02.2002, relative à l'adhésion de la Communauté de Communes Terre de Camargue au Syndicat Mixte Entre Pic et Etang.

et présente les éléments détaillés du rapport annuel 2010, sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, produit par le Syndicat Mixte Entre Pic et Etang - 825 Route de Valergues - 34400 Lunel Viel.

Entendu le présent exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, adopte le rapport annuel 2010 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets, produit par le Syndicat entre Pic et Etang sis à Lunel Viel – 34400, annexé à la présente.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2011-10-159

**Convention de collecte des
textiles en colonnes
d'apport volontaire**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 24 octobre 2011

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et M.: Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA - Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET - Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE - M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE - Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET - M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER

Absents excusés : Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

Madame BRACHET, Vice-présidente rappelle :

- La compétence de la Communauté de Communes Terre de Camargue en matière d'élimination des déchets, de collecte, d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères,
- Vu la loi de 1975 modifié

La société Ecotextile sise à ARPILLY 60400, propose de doter le territoire de la Communauté de Communes Terre de Camargue de colonnes de collecte d'apport volontaire des textiles et d'en réaliser la collecte afin de valoriser les textiles collectés. Le nombre et la localisation de ces équipements sont établis conjointement par la Communauté de Communes Terre de Camargue et la société Ecotextile.

Les colonnes de collecte restent la propriété d'Ecotextile qui s'engage à en assurer l'entretien et le renouvellement. Elle s'oblige, sans frais pour la Communauté de Communes à vider périodiquement et régulièrement les conteneurs.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter de conclure la convention élaborée à cet effet, définissant les modalités administratives, techniques et financières, avec la société Ecotextile, dont un exemplaire est joint à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

**Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO**

Date de la convocation :18/10/2011

Date d'affichage convocation :18/10/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2011-10-160

**Convention pour la mise à
disposition d'une structure
intercommunale à la banque
BNP PARIBAS (Salle Camargue)**

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et M. : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE – Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET – M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER

Absents excusés : Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

Monsieur CONDE évoque la délibération n° 2011-04-22 du 4 avril 2011, par laquelle le Conseil Communautaire a adopté une convention cadre pour la mise à disposition occasionnelle d'une structure intercommunale, à conclure avec chaque demandeur.

Cette convention prévoit la gratuité pour les demandes émises par des collectivités, structures associatives ou autres, situées sur le territoire communautaire et la possibilité d'une mise à disposition payante ou gratuite, pour les structures hors territoire.

Le Conseil Communautaire est invité à statuer sur la demande ci-après présentée :

Demandeurs	Equipement sportif	Date	Observations
BNP PARIBAS	Salle Camargue à Aigues Mortes	1 journée dont la date sera antérieure au 31/12/2011 et non déterminée à ce jour en attente des disponibilités de la salle	Tournoi de handball

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité :

- De fixer à 250 € le montant de la mise à disposition occasionnelle de la Salle Camargue, dans les conditions ci-dessus évoquées,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Date de la convocation :18/10/2011
Date d'affichage convocation :18/10/2011

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

N°2011-10-161

**Demande de subvention pour la
mise en place de caisses à eaux
grises et eaux noires
sur le port d'Aigues Mortes**

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Présents : Mmes et M. : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE – Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET – M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER

Absents excusés : Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

Monsieur SPALMA, Vice-président, rappelle que la Communauté de Communes Terre de Camargue exerce la compétence relative aux « ports maritimes de plaisance » et gère les ports maritimes de plaisance communautaires d'Aigues Mortes et de Le Grau du Roi.

La loi sur l'eau rend obligatoire la mise en place sur les ports de plaisance de caisses à eaux grises et de caisses à eaux noires. Cet agencement permettra aux plaisanciers de vidanger leur embarcation, sans rejet en milieu naturel.

Pour cela, il convient de solliciter une aide financière auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau et de tout autre organisme financeur.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De solliciter une aide financière auprès du Conseil Général, du Conseil Régional, de l'Agence de l'Eau et de tout autre organisme financeur, pour la mise en place de caisses à eaux grises et eaux noires dans le port d'Aigues-Mortes,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011
Le Président,
Léopold ROSSO

Le Président :

- Certifié, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- Informe qu'en vertu du décret n° 83-1025 du 28.11.1983, concernant les relations entre l'administration et les usagers – (J.O. du 03.12.1983) modifiant le décret n° 65-25 relatif aux délais de recours contentieux en matière administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. **Acte affiché le**

Date de la convocation :18/10/2011
Date d'affichage convocation :18/10/2011

L'an deux mille onze et le vingt-quatre octobre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations, sous la présidence de Monsieur Léopold ROSSO, Président en exercice.

Nombre de Membres		
en exercice	présents	pouvoirs
37	24	8
VOTE		
POUR	CONTRE	ABSTENTION
32	0	0

Présents : Mmes et M. : Enry BERNARD-BERTRAND - Cédric BONATO - Annie BRACHET - Julien CANCE - Florence COMBE - Santiago CONDE - Diane COULOMB - Jean-Paul CUBILIER - André DELLA-SANTINA - Alain FONTANES - Yves FONTANET - Noël GENIALE - Lionel JOURDAN - Martine LAMBERTIN - André MORRA - Etienne MOURRUT - Philippe PARASMO - Richard PAULET - Laure PELATAN - Magali POITEVIN - Marie ROCA - Léopold ROSSO - Jean SPALMA - Rodolphe TEYSSIER

Absents ayant donné pouvoir : M. Bruno ALBET pour M. André MORRA – Mme Carine BORD pour M. Richard PAULET – Mme Incarnation CHALLEGARD pour M. Enry BERNARD BERTRAND - M. Dominique DIAS pour M. Cédric BONATO - Mme Christine GROS pour M. Noël GENIALE – M. Fabrice LABARUSSIAS pour Mme Florence COMBE – Mme Patricia LARMET pour Mme Annie BRACHET – M. Laurent PELISSIER pour M. Jean Paul CUBILIER

Absents excusés : Mme Christel PAGES - Mme Khadija PINCHON - Mme Maryline POUGENC - M. Jacques ROSIER-DUFOND - M. Jean Pierre SPIERO

Secrétaire de séance : Mme Magali POITEVIN

N°2011-10-162

**Convention de prise en charge
des déchets verts produits par
les services techniques
communaux sur la plateforme
de compostage de l'Espiguette**

M. Léopold ROSSO, Président, évoque la compétence « *collecte des déchets ménagers et assimilés* ». Elle collecte et traite les déchets ménagers et assimilés des communes d'Aigues Mortes, de Le Grau du Roi et de Saint Laurent d'Aigouze.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, la Communauté de Communes Terre de Camargue a conclu un marché public de compostage des déchets verts issus des déchèteries communautaires.

A ce jour, ceux-ci sont orientés vers deux plates-formes de compostage, dont celle de la Communauté de Communes localisée route de l'Espiguette au Grau du Roi. Les déchets verts y sont broyés et compostés dans les règles de l'art puis épandus en agriculture.

Dans la volonté de trouver une solution locale, pérenne et réglementaire aux déchets verts produits par ses services techniques, la ville de Le Grau du Roi souhaite pouvoir bénéficier de la solution de traitement des déchets verts de la Communauté de Communes.

Il convient de conclure une convention de prise en charge des déchets verts produits par les services techniques communaux de Le Grau du Roi sur la plate-forme de compostage de l'Espiguette afin d'établir les conditions techniques et financières de cette prise en charge.

La convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2011 et peut être reconduite, après validation de la Communauté de Communes et de la ville de Le Grau du Roi.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'accepter de conclure la convention de prise en charge des déchets verts produits par les services techniques communaux sur la plateforme de compostage de l'Espiguette de Le Grau du Roi, dont un exemplaire est joint à la présente,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces à intervenir et prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de cet acte.

Pour copie conforme
Fait à Aigues-Mortes, le 25 octobre 2011

Le Président,
Léopold ROSSO